

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lycée Ampère — Séance du 31 mars 2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date et heure :	Mardi 31 mars 2026, de 18h15 à 20h50
Lieu :	Salle Isler
Présidence :	Mme Salima BOUSSEHABA, Proviseure
Secrétaire de séance :	Jean-Paul VEYRAT-DUREBEX

MEMBRES PRÉSENTS

Administration :

Mme Salima BOUSSEHABA, proviseure, présidente de séance,
Mme Diane DUHESME, proviseure adjointe,
Mme Magali CELLA, secrétaire générale,
Mme Nathalie GELSUMINI, CPE
M. Jean-Yves LE BOUEDEC, DDFPT

Représentants des personnels enseignants et d'éducation :

M. Julien LUIS, Mme Anne-Marie LEMASSON, M. Damien PREVOST, M. Raffi NAKAS, M. Sébastien NESME, M. André MORIN, Mme Véronique MORIZET, Mme Agathe RICHARD

Représentants des personnels ATTE et administratifs :

Mme Florence FAURE-BRAC, Mme Catherine RAVAT, Mme Christelle SELIN

Représentants des parents d'élèves :

M. Jean-Paul VEYRAT-DUREBEX, Mme Kaine PONSOT, Mme Fatima BOUKRIA

Représentants des élèves :

M. Themis HAMIDI KIM, M. Farès LEMBA,

Invité(e)s avec voix consultative :

M. l'Agent comptable

MEMBRES EXCUSÉS

Noms et qualités des membres excusés :

QUORUM ET VALIDITÉ

Le quorum requis étant de **16 membres**, et 20 membres présents en début de séance ayant voix délibérative (sur 21 membres au total), le Conseil peut valablement délibérer.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance (parents d'élèves)
2. Approbation du PV CA du mardi 24 et jeudi 26 février 2026
3. Avancement Projet Saxe
4. JPO (Journée Portes Ouvertes)
5. Calendrier fin d'année ▶ pour avis
6. Activité culturelle et citoyenne
7. Communication aux usagers ▶ pour avis
8. Café des parents
9. COFI 25 ▶ vote
10. Affectation du résultat ▶ vote
11. Convention de stage pour Denis SULVAT ▶ vote
12. Convention stage ENS – Lycée Ampère et Mme DEMARET ▶ vote
13. Présentation des délégations de signatures Prov. Adjointes et DDFPT ▶ pour information
14. Séjour d'étude à Paris – ECG1 ▶ vote
15. DBM : Ouverture de crédit non affecté ▶ vote
16. DTA – Question des enseignants

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h15 par Mme la Présidente.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

0. LECTURE D'UN VOEU

M. Julien LUIS, représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation, demande l'ouverture d'une 9ème classe de seconde à la rentrée 2026 pour anticiper la situation de la fermeture du site de Saxe et la fermeture de classes de première générale en 2026-2027 et de terminale en 2027-2028. Pour répondre à l'objectif de conserver un établissement attractif avec une diversité de l'offre pédagogique.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jean-Paul VEYRAT-DUREBEX, représentant des parents d'élèves, se porte volontaire. La désignation est approuvée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DES CA DU 24 ET 26 FÉVRIER 2026 ▶ VOTE

Les deux séances portaient sur la présentation, par le chef d'établissement, de la DHG aux membres du Conseil

RÉSULTAT DU VOTE :

Votants	Excusés	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	0	0	0	0	0	20	0

Délibération : Les PV des CA du 24 et 26 février 2026 sont adoptés

3. COFI 25 — COMPTE FINANCIER 2025 ▶ VOTE

Présentation / Exposé des motifs :

Mme la Provisure et Mme Cella, Secrétaire Générale, présentent le Compte Financier de l'exercice 2025 (rapport de gestion de l'ordonnateur et rapport comptable de l'Agent Comptable). Le COFI 2025 comprend

deux volets réglementaires :

- Le rapport de l'ordonnateur (Mme CELLA) : analyse de l'exécution budgétaire par service.
- Le rapport de l'Agent Comptable : analyse de la situation patrimoniale, bilan simplifié, indicateurs.

Montant net des dépenses	Montant net des recettes
-----------------------------	-----------------------------

PREMIERE SECTION : Fonctionnement

AP	Activités pédagogiques	137 869,37	162 502,11
VE	Vie de l'élève	10 521,41	10 534,29
ALO	Administration et logistique (dont valeur actifs cédés) (dont amortissement)	530 408,80 (21 408,00) (51 505,68)	441 768,50 (50 191,95)
Total services généraux		678 799,58	614 804,90

SRH	Restauration et hébergement	341 652,37	396 082,00
SBN	Bourses nationales	312 983,40	312 983,40
SARH	Agence ressources humaines	0,00	0,00
Total services spéciaux		654 635,77	709 065,40

Total de la PREMIERE SECTION	1 333 435,35	1 323 870,30
-------------------------------------	---------------------	---------------------

Résultat	-9 565,05
CAF	13 156,68

DEUXIEME SECTION : Opérations en capital (investissement)

OPC	Opérations en capital	114 063,21	176 450,36
-----	-----------------------	------------	------------

Total EXECUTION BUDGETAIRE	1 506 237,96	1 447 498,56
-----------------------------------	---------------------	---------------------

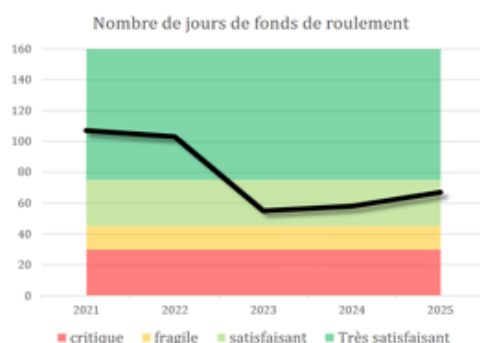
RÉSULTAT GLOBAL : -9 565,05 € (avec amortissements techniques).

CAF (Capacité d'Autofinancement, hors amortissements) : +13 156,68 €.

INDICATEURS FINANCIERS CLÉS (rapport Agent Comptable) :

- Fonds de roulement : 236 197 € — 67 jours de FdR → situation SATISFAISANTE (vs 58 jours en 2024).
- Réserves disponibles : 226 014 € (vs 212 593 € en 2024).
- Trésorerie : 769 899 €.
- Investissements 2025 (OPC) : 114 063 € financés à 100 % par subventions (FRI, SRM Région).
- Taux de non-recouvrement apparent 21,1 % — dû à une erreur d'imputation des reversements du Collège (c/4112COLL au lieu c/4632) ; taux réel : 0,4 %.
- Taux de vétusté des biens : 47 % (amélioration après sorties d'inventaire préparatoires à Opale).

A l'issue de l'exercice 2025, la situation financière du Lycée Ampère, observée sous l'angle du nombre de jours de fonds de roulement, se maintient à **SATISFAISANTE** et s'améliore même légèrement :



Les
rapport
tableau
membres

documents (rapport ordonnateur + comptable + SDE + SDR + récapitulatif) ont été transmis aux du CA avec la convocation.

Commentaires et débats :

Les représentants des personnels enseignants font part de leur inquiétude en soulignant que l'établissement continue de perdre des élèves et des classes.

Ils font état de gros besoins en matériel sportif et en matériel pédagogique non satisfaits, alors que 4 902€ de crédits pédagogiques Lycée n'ont pas été consommés

Service d'Hébergement et de restauration (SRH) : les représentants des personnels enseignants regrettent que l'excédent financier (54 430 €) ne soit pas affecté à une baisse du prix du repas et/ou à l'amélioration de la qualité des repas servis. Cet excédent est agrégé dans les comptes et sert à compenser les déficits constatés sur d'autres postes.

RÉSULTAT DU VOTE :

Votants	Excusés	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	0	0	0	0	0	20	0

Délibération : Le compte financier 2025 du Lycée Ampère est approuvé

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT ► VOTE

Présentation / Exposé des motifs :

Conformément à la réglementation RCBC (M9.6), il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025 :

- Résultat de l'exercice (section fonctionnement) : -9 565,05 €

Ce résultat négatif est intégré au passif du bilan et réduit les réserves de l'établissement.

- CAF réelle (hors amortissements techniques) : +13 156,68 €

La CAF positive confirme la capacité de l'établissement à s'autofinancer.

- Évolution du Fonds de Roulement :

FDR 2024 : 223 040,57 € → FDR 2025 : 236 197,25 € (+13 156,68 €)

dont réserves disponibles : 226 014,26 € | stocks : 10 183 €

Aucun investissement réalisé sur fonds propres en 2025 ; les 114 063 € d'OPC sont intégralement financés par subventions régionales.

Le résultat tel qu'arrêté ci-dessus est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

RÉSULTAT DU VOTE :

Votants	Excusés	Refus de	Blanc	Nul	Abs.	Pour	Contre
---------	---------	----------	-------	-----	------	------	--------

		vote					
20	0	0	0	0	0	20	0

Délibération : L'affectation du résultat (9 565,05 €) sur le compte de réserve est approuvé

5. DBM : OUVERTURE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ ► VOTE

Présentation / Exposé des motifs :

Le lycée dispose d'un reliquat datant de 2019 d'un montant de 23580€. Nous proposons la réaffectation de cette somme comme suit :

- Utilisation de 15 732€ pour annuler la prise en charge sur la Taxe d'Apprentissage des frais de mobilités en Espagne novembre 2025 sans compensation Erasmus
- Réaffectation des 7848€ restants pour le financements des accompagnateurs des voyages du lycée à venir.

Ceci donne lieu à une DBM type 33 d'affectation de nouvelles recettes d'un montant de 15732€

RÉSULTAT DU VOTE :

Votants	Excusés	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	0	0	0	0	0	20	0

Délibération : Le projet d'affectation de la somme de 15 732,00 € est approuvé

6. CONVENTION DE STAGE PAFI POUR DENIS SULVAT ► VOTE

Présentation / Exposé des motifs :

Il est soumis au vote du Conseil d'Administration la convention de stage du dispositif PAFI (Parcours d'Accompagnement à la Formation et à l'Insertion) pour M. Denis SULVAT.

SITUATION DE L'ÉLÈVE :

- Denis SULVAT, actuellement élève de 2nde Générale et Technologique au lycée Ampère (site Saxe).
- Projet de réorientation vers la voie professionnelle : BAC PRO ICCER (Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables) - filière « Métiers des Transitions Numérique et Énergétique ».

DISPOSITIF PAFI :

Le dispositif PAFI permet à un élève de 2nde GT d'effectuer des stages en entreprise afin de confirmer un projet de réorientation professionnelle, sans quitter son établissement d'origine.

PÉRIODES DE STAGE ENVISAGÉES :

- Première période : du 23 mars au 3 avril 2026 (pendant les cours, sous convention).
- Seconde période : au cours du mois de juin 2026 (à préciser).

PROCHAINES ÉTAPES ORIENTATION :

- JPO LPP Saint-Joseph Lyon 7 (7 mars 2026) — BAC PRO ICCER.
- JPO CFA du BTP Dardilly (14 mars 2026) — CAP Fluides/Électricité.
- Mise en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Lyon.

La convention type est soumise à validation du Conseil d'Administration conformément aux textes en vigueur.

RÉSULTAT DU VOTE :

Votants	Excusés	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	0	0	0	0	0	20	0

Délibération : La convention de stage PAFI pour Denis SULVAT est approuvée

7. CONVENTION DE STAGE ENS LYON – LYCÉE AMPÈRE / MME DEMARET ► VOTE

Présentation / Exposé des motifs :

Il est soumis au vote du Conseil d'Administration l'approbation d'une convention de stage entre l'École Normale Supérieure de Lyon (établissement d'enseignement) et le lycée Ampère (organisme d'accueil).

OBJET :

- La convention porte sur l'accueil en stage au lycée Ampère d'une stagiaire de l'ENS de Lyon dans la classe de Mme DEMARET.
- Cadre réglementaire : convention tripartite ENS de Lyon / lycée Ampère / stagiaire, version V7 du 03/02/2025.
- Le lycée Ampère agit en qualité d'organisme d'accueil au sens de la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 encadrant les stages en milieu professionnel.

RÉSULTAT DU VOTE :

Votants	Excusés	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	0	0	0	0	0	20	0

Délibération : La convention de stage ENS – Lycé Ampère est approuvée

8. PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES — PROVISEURES.

ADJOINTES ET DDFPT ► POUR INFORMATION

Présentation / Exposé des motifs :

Mme BOUSSEHABA, Proviseure de la Cité Scolaire Ampère depuis le 1er mars 2026 (arrêté rectoral du 1er mars au 31 août 2026), présente au Conseil d'Administration les quatre actes de délégation de signature établis le 16 mars 2026, conformément aux articles R421-3 et R421-13 du Code de l'Éducation.

1. Délégation à Mme Diane DUHESME — Proviseure Adjointe (Lycée) :

Périmètre : inscriptions/radiations des élèves et étudiants ; orientation ; organisation des enseignements et des services des personnels ; protocoles PPRE, PPS, PAP et actes d'inclusion ; sanctions disciplinaires ; conventions d'observation en milieu professionnel ; mise en paiement des HSE (protocole de remplacement).

2. Délégation à M. Jean-Yves LE BOUEDEC — DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) :

Périmètre : contrats Erasmus ; conventions de stage, avenants, attestations ; actes relatifs à l'inscription, démission et scolarité des élèves STMG et étudiants BTS ; attestations de formation ECTS ; convocations aux examens BTS et surveillants.

3. Délégation à Mme Magali CELLA — Secrétaire Générale :

Périmètre : bons de commandes (hors crédits pédagogiques, montant unitaire HT < 800 €) ; organisation du service des agents placés sous son autorité (secrétaires pôle de gestion, agents de la collectivité territoriale) ; évaluation et notation de ces agents.

4. Délégation à Mme Sandrine GOULLON — Proviseure Adjointe (Lycée) :

Périmètre : inscriptions/radiations des élèves ; orientation ; organisation des enseignements ; protocoles PPRE, PPS, PAP et actes d'inclusion ; sanctions disciplinaires ; conventions d'observation en milieu professionnel ; HSE remplacement ; ordres de mission des personnels.

Ces délégations seront affichées dans l'établissement, publiées au recueil des actes et transmises à l'Agent Comptable. Elles entrent en vigueur à compter de leur signature.
Ce point est soumis pour information au Conseil d'Administration — aucun vote n'est requis.

9. SÉJOUR D'ÉTUDE À PARIS — ECG1B (17-19 JUIN 2026) ► VOTE

Présentation / Exposé des motifs :

Les professeurs de la classe ECG1B soumettent pour autorisation un séjour d'étude à Paris, en reconduction des séjours 2024 (Paris), 2025 (Grenoble) et 2023 (Madrid).

DATES ET PUBLIC :

- Du mercredi 17 juin 2026 (8h) au vendredi 19 juin 2026 (14h), soit 2 nuits / 3 jours.
- Classe ECG1B — 42 étudiants. Encadrement : 4 professeurs.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Préparation aux concours : observation des oraux de concours à l'ESCP ; visites de musées en lien avec le thème de culture générale 2026-27 (à confirmer en avril 2026) ; visite de l'Assemblée Nationale.
- Découverte professionnelle : rencontres avec des acteurs économiques et institutionnels parisiens (en 2024 : URW Unibail, cabinet BMB, Théâtre du Rond-Point).
- Réseau Ampère : afterwork avec d'anciens étudiants du lycée.

MODALITÉS ORGANISATIONNELLES :

- Les étudiants organisent individuellement leur transport (OUIGO / Trenitalia) et leur hébergement (auberges de jeunesse recommandées) — aucun chèque n'est encaissé par l'établissement.
- Objectif pédagogique complémentaire : autonomie et capacité d'organisation.
- Les étudiants non-participants devront suivre les cours d'une autre classe CPGE pendant toute la durée du séjour.

BUDGET PRÉVISIONNEL (charges lycée — 4 professeurs uniquement) :

- Transport (4 A/R Lyon-Paris OUIGO/Trenitalia) : 216 €
- Hébergement (3 nuits, 4 personnes, Airbnb) : 676 €
- TOTAL : 892 €

Financement envisagé : crédits pédagogiques lycée / CPGE / STS (document de demande de crédits joint en annexe — doc 14-3).

Le séjour ayant lieu en semaine sur les heures de cours, l'autorisation du Conseil d'Administration est requise.

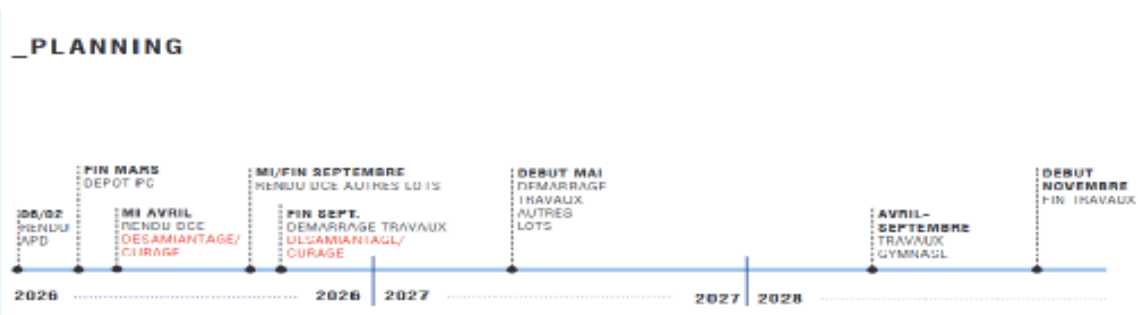
RÉSULTAT DU VOTE :

Votants	Excusés	Refus de vote	Blanc	Nul	Abs.	Pour	Contre
20	0	0	0	0	0	20	0

Délibération : Le projet de séjour à Paris et le financement des dépenses « accompagnateurs » est approuvé

10. AVANCEMENT PROJET SAXE ► POUR INFORMATION

Se référer au diaporama présentée en séance par Mme BOUSSEHABA



11. JPO – JOURNÉE PORTES OUVERTES ► POUR INFORMATION

Se référer au diaporama présentée en séance par Mme BOUSSEHABA

Le bilan de la fréquentation comparée sur les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 est le suivant

Année	Public	Privé	Hors secteur	Effectif 2nd
2024 2025	249	35	13	312
2025 2026	195	30	27	252

Les représentants des personnels enseignants sont surpris par le nombre d'élèves provenant de collèges situés hors carte scolaire

12. CALENDRIER FIN D'ANNÉE ► POUR AVIS

Se référer au diaporama présentée en séance par Mme BOUSSEHABA pour le calendrier détaillé

Quelques dates :

- **Niveau 2nd** : Dernier jour jeudi 4 Juin, remise des manuels le 5 juin. Stage du 15 au 26 juin
- **Niveau 1ère** : Dernier jour vendredi 5 juin, remise des manuels le vendredi 19/06 Révisions en français et maths pour volontaires les lundi 8 et Mardi 10 juin avec EDT aménagé
- **Niveau terminale** : Dernier jour lundi 8/06 (cours de spé lundi après-midi), remise des manuels le jeudi 18 juin, Révision en spé, en philosophie, et préparation au grand oral les lundi 8 matin, mardi 9 matin et après-midi selon EDT aménagé, Maintien des cours le vendredi 5 juin avec pour certains un oral blanc
- **Dernier jour de cantine** : mardi 30 juin

13. ACTIVITÉ CULTURELLE ET CITOYENNE ► POUR INFORMATION

Se référer au diaporama présentée en séance par Mme BOUSSEHABA

Quelques dates :

- 25/03 - Les BTS CI avec les étudiants Allemands et Espagnols feront découvrir la ville de Lyon.
- 26/03 - Les BTS CI avec les étudiants Allemands et Espagnols - thématique cuisine et cinéma : parcourir la ville et résoudre des énigmes en groupes internationaux
- 31/03 - Projection du film Marco l'énigme au cinéma Le Zola pour les 1ère 2 et 4
- 03/04 - 2JAP3GR1 - Cérémonie de remise de prix du concours de création de Kanji à l'Université Lyon 3
- 22/04 - 1A-PLAGR1 - Aux origines du cinéma. Visite guidée du musée à l'Institut Lumière
- 23/04 - ECP2 - Représentation de Don Giovanni à l'Auditorium de Lyon
- du 18 au 19 juin : ECG1 - Séjour d'étude à Paris
-

14. COMMUNICATION AUX USAGERS ► POUR AVIS

Se référer au diaporama présentée en séance par Mme BOUSSEHABA

Les principaux points

- Une communication avant les congés aux élèves et parents de terminale «préparation épreuve du grand oral»
- Une communication aux familles pour chaque niveau «Feuille de route dernière période Lycée Ampère»
- Rencontres régulières avec les représentants des parents d'élèves (prochaine le 29/04)
- Visio avec parents de terminale le lundi 1er juin (avant ouverture Parcoursup le mardi 2 juin)
- Des supports de types diaporama et ou feuille de route pourront être communiqués
- L'ENT et à présent l'AGENDA PRONOTE
- Commission fonds social vendredi 24 avril après-midi (2 situations pour le lycée), proposition de participation d'un parent, d'un professeur, d'un élève

15. CAFÉ DES PARENTS ► POUR INFORMATION

Prochain Café des parents: **Le Mercredi 29 Avril 2026**

- Des objectifs de coéducation dans un cadre informel
- A 8h sur le site du collège, dans la salle de la fresque
- Un accueil café est proposé
- Les parents et personnels de la cité scolaire sont invités

16. DTA – QUESTION DES ENSEIGNANTS ► POUR REPONSE

Présentation :

M. Sébastien NESME, représentant des personnels enseignants au CA, a déposé une note datée du 3 février 2026 portant sur le Dossier Technique Amiante (DTA) du lycée Ampère (site Bourse), transmis par Mme CELLA à l'automne 2024.

CONTEXTE :

- Le dernier DTA du lycée a été réalisé en 2017 sur les sites Bourse et Saxe.
- La présence d'amiante est confirmée dans des locaux fréquentés (salles de classe, chambres froides, chaufferie, etc.).

COMMENTAIRES ET DÉBATS

Un conduit en fibres-ciment cassé a été identifié au niveau -1 (local sous-chaufferie). Les éléments AC2 constituent un motif de Danger Grave et Imminent.

Mme CELLA précise que ce conduit a été évacué et que des représentants de la Région AURA se sont déplacés sur site pour constater la bonne exécution des obligations réglementaires.

Le risque amiante reste à intégrer au DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H50

Signatures :

La Présidente du CA

Mme Salima BOUSSEHABA

Signature :

Le Secrétaire de séance

M. Jean-Paul VEYRAT-DUREBEX

Signature :

